

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 13 décembre 2021**

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VOIMOB 017-555/21/CT**

### **■ CT1 - Approbation du programme d'aménagement du pôle d'échanges multimodal PEM de Pierre Plantée à Vitrolles**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DPMOD 21/20012/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans un délai fixé par la Présidente du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire Marseille Provence, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole.

A défaut d'un avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

En décembre 2019, le Conseil de la métropole a procédé à l'arrêt du projet de PDU (Plan de Mobilité), présentant ainsi les ambitions de la Métropole pour faire face aux défis environnementaux et économiques qui se présentent pour les prochaines années. Ce dernier donne comme objectif, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine, et d'augmenter de 50% celui des transports locaux d'ici 2025.

Pour y répondre, il est prévu de déployer un réseau interurbain à haut niveau de service, articulé autour du réseau ferroviaire et routier du territoire métropolitain (réseau REM) et de pôles d'échanges multimodaux (PEM) avec la création de 31 pôles d'échanges multimodaux, et le renforcement de 34 PEM existants.

Le PEM de Pierre Plantée fait partie des PEM à restructurer. Pour identifier les aménagements à réaliser, une étude technique a été conduite entre 2019 et 2020 afin de préciser les conditions d'insertion urbaines et paysagères de cet équipement au sein d'un espace public renouvelé, de définir ses nouvelles fonctionnalités, et préparer l'arrivée d'une offre de transport augmentée, notamment avec le projet d'extension du Zénibus entre Marignane et les Pennes Mirabeau.

#### **Descriptif de l'opération :**

Le pôle d'échange multimodal de Pierre Plantée est la troisième gare routière de la Métropole par sa fréquentation. Il est aujourd'hui saturé et doit être restructuré pour faire face au nombre important de lignes qui y sont regroupées.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du mail piéton existant sur l'avenue Salyens, qui sera prolongé vers le futur « mail capable », tel qu'imaginé dans le plan guide des aménagements urbains du centre-ville. Il comprend la requalification de la gare routière existante, l'aménagement d'une gare routière scolaire sur l'avenue Yitzhak Rabin, ainsi d'un parking-relais de 150 places sur la place centrale.

**Signé le 13 Décembre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021**

Le dimensionnement de la partie gare routière intègre 12 quais et des arrêts de passage afin d'accueillir 3 lignes du réseau express métropolitain (REM) : Vitrolles – Aix-en-Provence, Marseille – Vitrolles, Salon – Vitrolles, mais aussi 7 lignes du réseau urbain, ainsi que deux lignes du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) Zénibus Est-Etang de Berre, positionnées au cœur du PEM.

Il est prévu d'intégrer de nouveaux équipements (local vélos sécurisé, parking relais, information voyageurs, espaces d'attente...), mais aussi de répondre aux enjeux de sécurité et de saturation du site actuel. Les aménagements de voirie comprendront notamment la suppression du giratoire devant la gare routière, et l'aménagement d'un carrefour à feux en lieu et place.

Pendant la phase travaux et jusqu'à la mise en service du P+R, des places de stationnement provisoires seront aménagées pour pallier la diminution provisoire du nombre de places. Le montant des travaux pour la réalisation de la totalité de l'opération est estimé à 7 340 000 euros HT. Le montant des études, travaux et frais de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce PEM est estimé à 8 800 000 € HT, soit 10 560 000 € TTC. Une équipe de maîtrise d'œuvre sera désignée pour réaliser les études et suivre la réalisation des travaux.

La création et l'affectation de l'opération d'investissement d'un montant de 8,8M d'euros HT a été approuvée par délibération du Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2021.

Cette opération respectera le calendrier prévisionnel suivant :

- La gare scolaire démarrage en 2022 avec une livraison en 2023
- La gare routière démarrage en 2022 avec une livraison en 2026
- P+R livraison démarrage en lien avec l'opération d'ensemble prévue sur la place de la Victoire et livraison prévisionnelle au plus tard en 2027. Des parkings provisoires seront aménagés dans la même temporalité que la gare routière en attendant la livraison du P+R.

La présente délibération vise désormais à approuver le programme de cette opération qui se décomposant en trois sous-opérations sur la base des estimations suivantes:

- La gare scolaire 100 000,00 € HT
- La gare routière 5 300 000,00 € HT
- P+R 3 400 000,00 € HT

Le coût global prévisionnel en investissement de cette opération est ainsi estimé à 8,8M d'euros hors taxe ainsi réparti :

- Coût des travaux : 7 340 000 euros hors taxe
- Coût Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre : 1 460 000 euros hors taxe

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

**Signé le 13 Décembre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021**

- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative à l'approbation du programme d'aménagement du pôle d'échanges multimodal PEM de Pierre Plantée à Vitrolles ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis favorable sur le projet de délibération métropolitaine portant sur l'approbation du programme d'aménagement du pôle d'échanges multimodal PEM de Pierre Plantée à Vitrolles.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de délibération portant sur l'approbation du programme d'aménagement du pôle d'échanges multimodal PEM de Pierre Plantée à Vitrolles.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Décembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021